



Rachat d'une sarl a argeles sur mer

Par **stef**, le **11/01/2010** à **20:17**

Bonjour, j'ai souhaité racheter une sarl dont je suis salarié depuis 4 ans cette société est actuellement en déficit pour cause de mauvaise gestion je crois énormément en cet endroit et pense pouvoir redresser l'activité c'est un bar restaurant sur la plage. Ne disposant pas des fonds pour racheter tout le matériel actuellement mon patron principal actionnaire 950 parts me propose un accord sur 6 ans 35000 euros de suite et après 15000 euros à la fin de chaque saison. Je rachète 50 parts à mon ancienne gérante et 150 de mon patron la première année. Je possède déjà le bilan de la société, feuille d'impôts, le protocole d'accord que mon patron a préparé en attente de nos signatures. La société possède un compte courant d'associé que se passe-t-il avec le compte à la fin des 6 ans ? J'aimerais me couvrir du passif de la société. Je suis responsable de l'ancienne gestion. Le matériel étant stocké dans 2 semi-remorques il est impossible de l'effectuer actuellement. Puis-je ajouter un inventaire et une clause de prise en charge des frais occasionnés par une absence ou du matériel défectueux ? Merci de votre réponse. Je souhaite également vous envoyer les documents en ma possession. Cordialement Mr Dupuis

Par **Ymo**, le **12/01/2010** à **16:13**

Bonjour, Pour répondre rapidement à vos nombreuses questions :
- le compte courant d'associé est une dette comme les autres. La société sera toujours redevable de cette somme après 6 années sauf abandon de créance par l'actuel actionnaire. Ce point devrait être traité dans le protocole d'acquisition (comme beaucoup d'autres choses...) ;
- vous pouvez vous couvrir du passif de la société à travers une "garantie de passif" selon laquelle, le vendeur va faire un certain nombre de déclarations (ex: "la société est bien propriétaire de tel actif") et si une telle déclaration s'avère inexacte, vous pourrez être indemnisé du préjudice subi. Vous

pourriez notamment traiter la question du stock par le biais de cette garantie.rnrnBien que ce point ne soit pas évoqué, vérifiez que la société a bien toutes les autorisations nécessaires pour exercer son activité de restaurant de plage, ceci est un sujet sensible et beaucoup d'entreprises n'ont pas une telle autorisation....il faudrait également en vérifier la durée...c'est un sujet primordial que se passerait il si demain la société ne peut plus exercer son activité?rnrnPlus généralement je vous conseille vivement (de même que le vendeur) de vous faire assister d'un avocat compétent en matière d'acquisition d'entreprises. Une acquisition n'est pas un acte anodin et peut avoir de lourdes conséquences...rnrnBon couragerrnrnYmo

Par **stef**, le **12/01/2010 à 20:03**

merci pour votre réponse
que puis je faire au sujet de l'inventaire du matériel ?
pouvez m'indiquer le montant moyen des honoraires d'un avocat pour régler ce protocole
merci
cordialement mr dupuis

Par **Ymo**, le **13/01/2010 à 13:01**

Pour l'inventaire du matériel, vous pouvez tout à fait procéder à la vente sur la base d'une liste du matériel (et donc une valorisation de ce dernier) puis lorsque cela sera possible d'ajuster le prix en fonction d'un inventaire contradictoire avec le vendeur.rnrnAvez vous penser à structurer cette acquisition différemment? Par exemple en achetant 100% des parts tout de suite et en payant le prix à concurrence de 35K à la signature et le solde sur 6 ans?
Pour les honoraires, question délicate avec si peu d'éléments concernant votre dossier et sa potentielle complexité. Si vous le souhaitez, envoyer moi le projet de protocole en MP, cela me donnera une meilleure appréciation de votre dossier.rnrnCordialement
Ymo

Par **stef**, le **13/01/2010 à 22:19**

je souhaite vraiment quelques explications au sujet de cette acquisition
donnez moi svp une adresse mail
net je vous envoie les documents en ma possession
vous remercie énormément pour vos réponses

Par **stef**, le **13/01/2010 à 22:21**

mon mail chetanien@hotmail.fr

Par **Ymo**, le **14/01/2010 à 10:26**

je n'ai pas réussi à vous répondre, écrivez moi à sevymo@gmail.com